

REPUBLIQUE FRANCAISE



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal Séance du 14 avril 2017 à 18h00

Présents : Pascal GUY, Maire, Maurice LATASSE, Jean-Claude COURRIER, Jean-Jacques MARCHAL, Danielle PIERRON, Marie-Thérèse PIERRE, Yolanda PETITNICOLAS, Patricia SIMON, Michel THIRIET, Sonia PARMENTIER, Carole PELLIS, Emmanuelle THIEBAUT, Valérie BARROIS, René BALL, Elise CLEVENOT, Guy MARCHAL, Marie-Elisabeth DUTHEL, Sylvie ANTOINE, Jean HIRLI.

Procurations : Marie-Françoise HENRY à Pascal GUY, Sophie DA SILVA à Sylvie ANTOINE, Alexandre COLIN à Jean-Jacques MARCHAL.

Absent excusé : Dylan BLAISE.

Secrétaire de séance : René BALL.

En exercice	23
Présents	19
Procurations	3
Absent excusé	1

Monsieur le Maire procède à l'installation de deux conseillers municipaux, désignés conformément à l'art. L270 du code électoral et qui seront inscrits au tableau du conseil municipal. Il s'agit de :

- Madame Sophie DA SILVA
- Monsieur Jean HIRLI.

1. BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2017

Pour : 21 – Abstention : 1

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement	2 840 474,09 €
Investissement	2 875 486,47 €

2. BUDGET PRIMITIF SERVICE DES EAUX 2017

Unanimité

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Exploitation	500 951,55 €
Investissement	231 969,78 €

3. BUDGET PRIMITIF FORÊTS 2017

Pour : 21 – Abstention : 1

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement	38 336,07 €
Investissement	12 661,60 €

4. CONTRIBUTIONS DIRECTES : VOTE DES TAUX 2017

Unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête à la somme de 980 270 euros, le produit fiscal à recouvrer au titre des trois taxes directes locales 2017.

Vote, pour 2017, des taux d'imposition des taxes soit :

Taxe d'habitation	21,72 %
Taxe foncière bâti	18,47 %
Taxe foncière non bâti	35,26 %

5. SUBVENTIONS ART. 6574 DU B.P. GÉNÉRAL 2017

Pour : 21 – Abstention : 1

Le conseil municipal décide d'attribuer, aux diverses associations et écoles communales, les subventions suivantes :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention en €
AMICALE DU PERSONNEL	4000
A.S.M.P.R.M.	4000
CLUB AÏKIDO	100
CYCLO CLUB	620
ÉCOLE DES 3 HAMEAUX	798
ÉCOLE DU CENTRE	258
ÉCOLE DU TAMBOUR	700
JUDO CLUB	3470
LA BÉGONCELLOISE	300
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	50
LA SAINT HUBERT	300
LES AMIS D'OBERTHAL	250
LES BOULES DE LA RAVINE	100
LES DARTS MÉDIANIMONASTÉRIENS	300
LES TR'AILLEURS	300
LES RESTOS DU CŒUR	250
MÉDIANI FUTSAL	150
MÉDIANIMATION	1400
SAINT PRAYEL ANIMATION	800
SOCIÉTÉ DE TIR	3800
SOUVENIR FRANÇAIS	50
UNION MUSICALE	6200
U.N.R.P.A.	200

6. TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Pour : 21 – Abstention : 1

Après avis des services techniques communaux, le conseil municipal décide de réaliser, en 2017, des travaux de voirie concernant la réfection des rues suivantes :

Rue Jean-Maurice Kempf	22 403,50 € H.T.
Rue Marcel Boussac	47 044,50 € H.T.
Rue du Grand Himbeaumont	23 110,00 € H.T.

Le conseil municipal sollicite du Conseil Départemental des Vosges une subvention pour la réalisation de ces travaux.

7. RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU TAMBOUR

Pour : 21 – Abstention : 1

La cour de l'école du Tambour présentant un revêtement fortement dégradé et passablement dangereux pour les enfants, le conseil municipal décide sa réfection totale conformément au devis présenté s'élevant à la somme de 25 410 € H.T.

Le conseil sollicite une aide financière du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux.

8. CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Pour : 21 – Abstention : 1

L'aménagement des jardins de l'abbaye, ex site Peaudouce, étant maintenant terminé et les parcelles destinées à la construction viabilisées, il convient dorénavant d'en assurer la cession à des futurs constructeurs.

Pour ce faire, le conseil municipal sollicite la SOLOREM afin de l'accompagner dans la promotion et la cession des parcelles.

Le conseil donne pouvoir au maire de signer la convention en définissant les modalités.

9. MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)

Pour : 21 – Contre : 1

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire concernant la création d'un nouveau régime indemnitaire, relatif à la mise en œuvre, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, décide l'institution au personnel communal concerné du régime indemnitaire susdit, afin de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale (I.F.S.E.) ainsi qu'un complément indemnitaire annuel (C.I.A.) versé en fonction de l'engagement et de la manière de servir.

L'attribution, compte tenu des critères déterminés, fera l'objet d'un arrêté individuel respectant les bornes supérieures et inférieures à chaque groupe.

**10. TRANSPARENCE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE LA S.E.V.
DEVENUE SOLOREM LE 04 OCTOBRE 2016**

Unanimité

Pour permettre au mandant d'exercer son droit à contrôle comptable et financier, et conformément à la convention de mandat du 29 avril 2013, le mandataire doit présenter chaque année au mandant, après actualisation, le bilan et le plan de trésorerie de ladite opération.

Le bilan de l'opération aménagement de l'ancien site Peaudouce, arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître un poste de dépenses prévisionnelles à fin 2017 de 2 608 640 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, décide :

- d'approuver le rapport annuel de gestion de la S.E.V., devenue SOLOREM, concernant l'opération de l'aménagement de l'ancien site Peaudouce,
 - d'approuver le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie de l'aménagement de l'ancien site Peaudouce, révisé à la date du 31 décembre 2016.
- Ce bilan est arrêté à 3 127 290 € T.T.C. de dépenses et 3 127 290 € T.T.C. de recettes.

**11. AUTORISATION POUR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SAINT DIÉ
DES VOSGES DE COMMERCIALISER DES PRODUITS TOURISTIQUES**

Unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'office de tourisme intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges France pour commercialiser des produits touristiques sur la commune de Moyenmoutier,

considérant que l'office de tourisme intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges doit disposer de l'autorisation d'Atout France pour commercialiser des produits touristiques sur la commune de Moyenmoutier,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise la vente de produits touristiques de l'office de tourisme intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges sur le territoire communal.

12. SERVICE DES EAUX : PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu les justificatifs présentés par le trésorier municipal après jugements prononçant l'effacement des dettes, admet l'annulation, à l'art. 654.2 du budget du service des eaux, des dettes respectives suivantes : 274,64 €, 1 569,60 €, 66,00 €.

13. INDEMNITÉS DES ÉLUS

Unanimité

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 prévoyant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique,

Vu ses délibérations, en date du 30 mars 2014, fixant le taux des indemnités aux élus, le conseil municipal

- décide l'abrogation de ces deux délibérations,
- décide de fixer le montant des indemnités des fonctions du maire à 43 %, des adjoints à 16,5 % et des conseillers délégués à 5,5 % du montant de l'indice terminal de la fonction publique.

14. CESSIION DE TERRAINS

Pour : 21 – Abstention : 1

Le conseil municipal décide la cession de la parcelle de terrain, cadastrée section D n° 976 du plan, d'une contenance de 2 a 47 ca à Monsieur Régis ARNOULD pour la somme de 300 €, les frais notariés étant à la charge de l'intéressé.

15. INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Pour : 18 – Abstention : 4

Le conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % aux différents comptables du Trésor qui se sont succédé durant l'année 2016.

16. TRAVAUX 2017 EN FORÊT COMMUNALE

Pour : 21 – Abstention : 1

Le conseil municipal décide de faire effectuer en 2017 des travaux en forêt communale, après avis des services de l'O.N.F. pour :

Fonctionnement	11 520 €
Investissement	4 700 €

17. RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Pour : 21 – Abstention : 1

Afin de financer les travaux d'aménagement de la traverse de la commune sur la RD 424, le conseil municipal décide la réalisation d'un emprunt de 500 000 €, donne pouvoir au maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la finalisation.

18. L'AMÉNAGEMENT URBAIN 3^e TRANCHE

Pour : 21 – Abstention : 1

Après la réalisation, il y a quelques années, des tranches 1 et 2, correspondant à l'aménagement urbain le long de la RD 424 dans sa traversée de la cité, notamment le traitement des deux entrées est et ouest et la requalification paysagère du centre ville, dont la place de l'Hôtel de Ville et le parc de l'abbaye, le conseil décide de poursuivre cet aménagement et de procéder au traitement des secteurs intermédiaires non encore réalisés, à savoir :

- a) Le secteur ouest, le long de la RD 424, dont l'avenue du Général de Gaulle, du pont enjambant le Rabodeau en remontant la rue des Enclos jusqu'à son intersection avec la rue des Aiguissettes.
- b) Le secteur est, de la RD 424 dont la rue de la Libération depuis la rue de l'Hôtel de Ville et la totalité de la rue du Général Leclerc.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 2 850 290 € H.T., soit 3 420 348 € T.T.C., financé par diverses subventions, de l'emprunt et l'autofinancement communal, les travaux étant étalés sur 3 ans.

**19.IMMEUBLE 5 RUE DES ENCLOS
CRÉATION D'UNE SALLE DE RÉUNION COMMUNALE**

Pour : 21 – Abstention : 1

Dans l'immeuble communal désaffecté, 5 rue des Enclos, le conseil municipal décide de le fractionner en cellules et dans l'une d'elle d'y créer une salle de réunion faisant défaut dans la commune, en confie l'étude préliminaire à la SARL Les Vallons.